



## ARRETE n°2024\_072

Portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel (2<sup>ème</sup> examen)  
pour l'accès au grade d'ingénieur territorial par voie de promotion interne  
SESSION 2024

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère  
11 Boulevard des Capucins - 48000 MENDE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2006-1695 du 22 décembre 2006 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatifs aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires ;

Vu le décret n°2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ;

Vu le décret n°2016-208 du 26 février 2016 fixant les modalités d'organisation des examens professionnels pour l'accès au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ;

Vu le décret n°2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;

Vu l'arrêté n°2023\_119 du 5 décembre 2023 portant ouverture de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'ingénieur territorial (2<sup>ème</sup> examen) par voie de promotion interne – session 2024 ;

Vu l'arrêté n°2024\_071 du 7 mai 2024 portant liste des personnes susceptibles de participer aux jurys des concours et examens professionnels organisés par le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère ;

Vu le procès-verbal de désignation des représentants de personnel aux jurys des concours et examens professionnels ouverts de catégorie A par le Centre de gestion pour l'année 2024 du 18 septembre 2023 ;

Vu la désignation par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale d'un représentant appelé à siéger en qualité de membre du jury de l'examen professionnel (2<sup>ème</sup> examen) pour l'accès au grade d'ingénieur territorial par voie de promotion interne ;

Considérant le règlement interne des concours et examens professionnels organisés par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère ;

Considérant le schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation des Centres de gestion de la fonction publique territoriale de la région Occitanie ;

### ARRETE :

**ARTICLE 1** – Sont nommés comme membres du jury de l'examen professionnel d'accès au grade d'ingénieur territorial par voie de promotion interne les personnes suivantes :

Membres	Nom	Qualité	Observations
Elus locaux :	Jean-Paul ITIER	Maire de Saint-Léger-de-Peyre (48)	Président du Jury
	Josette GAILLAC	Maire de Bassurels (48)	Remplaçante du Président
Fonctionnaires :	Marina BENS	Ingénieure principale Directrice urbanisme et grands projets Ville de Frontignan-la-Peyrade (34)	Représentant du personnel
	Jean-Luc PARENT	Ingénieur principal Responsable service urbanisme Ville de Mende (48)	
Personnalités qualifiées :	Jérôme MITJANA	Directeur de la direction technique aux collectivités, pôle solidarités territoriales, Conseil Départemental de l'Hérault (34)	Représentante CNFPT
	Christiane DUMAS	Ingénieure territoriale, Cheffe de service, Conseil Départemental du Gard (30)	

**ARTICLE 2** - Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat et affiché dans les locaux du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Lozère et des Centres de gestion partenaires.

Le Président du Centre de gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet arrêté,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait à MENDE, le 13 mai 2024

Le Président,



Laurent SUAU

